

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



Budget fédéral : bonne nouvelle pour les langues officielles !

Moncton, le 31 mars 2023 - plus tôt cette semaine, soit le 28 mars 2023, le gouvernement fédéral a dévoilé son budget 2023. Parmi les mesures annoncées, nous retiendrons notamment que ce dernier va investir un milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans dans le cadre de son prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ("Plan"). Au total, le prochain Plan aura donc un budget de 3,8 milliards de dollars. Il s'agit certainement d'une très bonne nouvelle pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ("CLOSM").

D'emblée, et de façon inédite pour un budget, le gouvernement fédéral reconnaît que nos deux langues officielles ne sont pas sur un pied d'égalité. Il reconnaît également qu'il lui incombe de protéger et de promouvoir les deux langues officielles du Canada et qu'il doit notamment s'employer à protéger et promouvoir le français au Québec, ainsi que les droits linguistiques des minorités francophones partout au Canada.

Essentiellement, ce milliard de dollars supplémentaires, qui sera étalé sur cinq ans, sera réparti de la façon suivante:

I) 373,7 millions de dollars en initiatives fédérales

- 123,2 millions pour l'immigration francophone.
- 117 millions pour les OSBL offrant des services dans les CLOSM, la formation d'infirmières et de préposés de soins bilingues ainsi qu'à la promotion de la recherche en français.
- 111,4 millions de dollars pour soutenir le bilinguisme dans le système de justice au Canada, notamment par la traduction de jugements d'intérêt national, et pour appuyer des activités culturelles et éducatives, y compris la formation d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance dans les CLOSM à l'extérieur du Québec.
- 22,1 millions de dollars pour un centre d'expertise pour veiller à ce que les institutions fédérales s'acquittent de leurs obligations que leur confère la LLO.

II) 24,5 millions de dollars pour le Programme de contestation judiciaire

- Ceci aura pour effet de doubler le financement du PCJ, ce programme indépendant qui fournit de l'aide dans les dossiers juridiques d'importance nationale qui clarifient et confirment certains droits en matière de langues officielles et droits de la personne.

III) 679,2 millions de dollars pour les ententes entre provinces et territoires

- Ce montant sera versé à Patrimoine Canada pour qu'il soutienne un accès égal à des services d'enseignement de qualité égale en collaborant avec les provinces et les territoires afin de faciliter l'accès à un enseignement de qualité dans la langue de la minorité, à des possibilités d'apprentissage de la langue seconde et à des services gouvernementaux bilingues dans l'ensemble du Canada.

Évidemment, l'AJEFNB se réjouit de cette annonce. D'un point de vue financier, la table est mise pour le projet de loi C-13, qui tarde malheureusement toujours à être adopté. Or, il convient de noter qu'à ce jour nous n'avons toujours pas reçu la confirmation de Justice Canada, notre bailleur de fonds principal, que notre financement de base allait être renouvelé pour le Plan 2023-2028, qui devrait en principe débiter le 1er avril 2023. Cette réponse tardive, comme c'était également le cas lors des derniers Plans, nous place dans une situation incertaine et nébuleuse. Faut-il le rappeler, ce financement de base est très important pour la survie et la pérennité de l'AJEFNB puisqu'il nous permet notamment d'embaucher un employé à temps plein, qui veille à assurer le bon fonctionnement de notre association, nous permettant ainsi de remplir pleinement notre mandat.

On se rappellera que pour le Plan 2013-2018, Justice Canada avait décidé d'abolir le financement de base des AJEF, ce qui nous avait porté un coup dur au point de vue structurel et identitaire, remettant même en question notre existence. D'ailleurs, en 2020, nous n'avions eu d'autre choix que de poursuivre Justice Canada pour manquement à ces obligations en vertu de l'article 41 de la *Loi sur langues officielles* du Canada. Actuellement, cette poursuite est toujours devant la cour fédérale. Bref, notre réjouissance sera seulement pleine et entière lorsque nous apprendrons de Justice Canada que notre financement de base se poursuivra pour 2023-2028.

Projet de loi 37 visant à modifier la LLONB: une déception

On ne s'attendait à pas grand-chose du gouvernement provincial en ce qui concerne son projet de loi visant à modifier la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. ("LLONB"), et c'est malheureusement bel et bien ce qu'on a reçu mercredi: pas grand-chose! En effet, le Premier ministre Blaine Higgs a déposé, ce mercredi, le projet de loi 37. Comme annoncé, ce projet de loi vise essentiellement à la création d'un nouveau Secrétariat aux langues officielles.

Bien que de créer un Secrétariat ne soit pas une mauvaise idée en soi, la structure proposée n'est pas propice pour en assurer son efficacité et sa pertinence. En effet, sous sa mouture actuelle, le Secrétariat sera créé au sein du ministère des Affaires intergouvernementales, qui n'a aucune autorité sur les autres ministères. Par exemple, il aurait été préférable que celui-ci soit placé sous l'autorité de la greffière et chef de la fonction publique. En le structurant ainsi, le premier ministre Higgs semble plutôt vouloir se départir de ses obligations, alors qu'il est lui-même le responsable de l'application de la LLONB.

Parmi les autres déceptions, mentionnons l'abrogation de l'article 42, qui prévoyait notamment la révision obligatoire de la LLONB tous les dix ans. Ce changement est certes très inquiétant pour l'avenir de la LLONB, qui risque maintenant d'accumuler des amas de poussière, alors qu'elle aurait plutôt besoin d'un sérieux coup de balai périodique.

Le seul point positif qui pourrait être tiré de ce projet de loi est peut-être l'ajout du paragraphe 43.01(1). Or, le paragraphe 43.01(2) vient le tempérer. En effet, c'est une bonne chose que le para 43.01(1) définit plus clairement les obligations du Commissaire aux langues officielles du N.-B. ("CLONB"), c'est-à-dire qu'il peut déléguer ses pouvoirs, sauf ceux de déléguer des pouvoirs et de rédiger des rapports en application de LLONB. En revanche, le para 43.10(2) vient l'amoindrir dans la mesure où il indique que le CLONB peut toutefois déléguer ses pouvoirs lorsque celui-ci se retrouve en situation de conflits d'intérêts. On se le rappellera, c'est une situation comme celle-ci qui nous avait amenés à déposer une poursuite (qui suit toujours son cours) contre la Province et le Commissariat aux langues officielles du N.-B. Dans une situation de conflits d'intérêts, il aurait plutôt été préférable de préciser que la plainte soit entendue par un·e juriste de formation connaissant le droit, comme un·e juge de la Cour du Banc du Roi, par exemple. De cette façon, on s'assurerait que le rapport qui découle de la plainte est écrit conformément à l'état du droit, et non truffé d'erreurs de droit, comme il est déjà arrivé par le passé.

Pour toutes ses raisons, et ce à l'instar de la SANB, nous invitons les députés de l'Assemblée législative à voter contre ce projet de loi afin de modifier la LLONB pour qu'elle réponde adéquatement aux demandes de la communauté acadienne et francophone et aux recommandations du rapport Finn-McLaughlin. Pour l'instant, sous sa mouture actuelle, le projet de loi 37 ne favorise certainement pas l'égalité réelle et constitue, en fait, un recul pour la communauté linguistique française.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Nominations à la Cour du Banc du Roi du N.-B.

Moncton, le 11 octobre 2023 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick («AJEFNB») se réjouit des nominations de Stephen J. Doucet et Maya Hamou à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de première instance, à Miramichi et Moncton, respectivement. Ces nominations ont été confirmées hier par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Arif Virani.

Grâce à leurs excellentes compétences de juristes, nous sommes persuadés que les juges Doucet et Hamou seront en mesure d'accomplir leurs nouvelles fonctions avec brio.

L'honorable juge Doucet détient un baccalauréat ès arts de l'Université du Nouveau-Brunswick (histoire) et un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton. Il a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1994. Au cours des 29 dernières années, le juge Doucet a exercé principalement dans les domaines du droit de la famille, du droit des successions et du droit immobilier, et ce, dans les deux langues officielles.

L'honorable juge Hamou détient un baccalauréat en sciences (biochimie) de l'Université de Moncton et d'un baccalauréat en droit (avec distinction) de l'Université d'Ottawa. Elle a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2009. Après avoir commencé sa carrière à titre d'avocate à la Commission d'enquête publique sur Cornwall, la juge Hamou a poursuivi sa carrière à titre de mandataire du Services des poursuites pénales du Canada. Par la suite, elle a travaillé au sein du Groupe du contentieux des affaires civiles du Bureau du procureur général du Nouveau-Brunswick, représentant ainsi la Province dans les deux langues officielles. Depuis 2019, elle travaillait comme agente d'audience au ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour la province du Nouveau-Brunswick.

Les nominations de ces deux juges, qui sont parfaitement bilingues, sont bien reçues par l'AJEFNB. Ces nominations s'inscrivent dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations aux juges Doucet et Hamou et leur souhaitons le plus grand des succès.

-30-



1-506-853-4151



association@ajefnb.nb.ca



www.ajefnb.nb.ca



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

NOMINATION DE L'HONORABLE MARY T. MOREAU À LA CSC

Moncton, le 26 octobre 2023 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de l'honorable Mary T. Moreau à la Cour suprême du Canada. Cette nomination a été confirmée aujourd'hui par le premier ministre du Canada, Justin Trudeau.

Grâce à ses excellentes compétences de juristes, nous sommes persuadés que l'honorable juge Moreau sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio.

Avant d'accéder à ce poste, l'honorable juge Moreau a siégé à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta pendant 29 années. Depuis 2017, elle y était d'ailleurs la juge en chef. Avant d'accéder à la magistrature, l'honorable juge Moreau a exercé en pratique privée à Edmonton, en Alberta, notamment en droit criminel, droit constitutionnel et droit civil.

En 1990, l'honorable juge Moreau a été l'une des membres fondateurs de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta. En 1999, l'AJEFA lui avait d'ailleurs remis le prix Jean-Louis-Lebel, un prix attribué périodiquement à un(e) juriste qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel à l'avancement de la francophonie albertaine. On se rappellera également que l'honorable juge Moreau a notamment plaidé dans *l'affaire Mahé* en 1990, où la Cour suprême du Canada avait, de façon unanime, reconnue à l'époque le droit des francophones en milieu minoritaire de gérer leurs propres établissements scolaires.

La nomination de l'honorable juge Moreau, qui est parfaitement bilingue, est très bien reçue par l'AJEFNB. Cette nomination s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles et démontre, encore une fois, qu'il existe bel et bien d'excellent(e)s candidat(e)s à la magistrature qui sont compétent(e)s et qui maîtrisent les deux langues officielles, *a mari usque ad mare*.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations à l'honorable juge Mary T. Moreau et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

-30-



1-506-853-4151



association@ajefnb.nb.ca



www.ajefnb.nb.ca



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pour diffusion immédiate

NOMINATION DE MAÎTRE RÉJEAN AUCOIN AU SÉNAT

Moncton, le 2 novembre 2023 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») se réjouit de la nomination de Maître Réjean Aucoin, c.r., à titre de sénateur indépendant au Sénat du Canada. Cette nomination a été annoncée le 31 octobre par la gouverneure générale du Canada, avec la nomination également de quatre autres sénateurs et sénatrices du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en service social et un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton, Réjean Aucoin a pratiqué le droit depuis plus de trente ans. Fier acadien et francophone, Maître Aucoin est un chef de file reconnu par les membres de la communauté acadienne de Chéticamp et de la Nouvelle-Écosse.

Fort de ses convictions, Maître Aucoin est d'ailleurs celui qui a fondé l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (« AJEFNÉ »). Pendant près de trente ans, Maître Aucoin a également œuvré auprès de la Fédération des juristes d'expression française de common law inc., récemment à titre de vice-président depuis 2016. Il a aussi été vice-président et secrétaire-trésorier du Centre canadien de français juridique inc., président fondateur du Conseil économique de Chéticamp, vice-président de la Société nationale de l'Acadie, vice-président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (« FANÉ »), vice-président du Fonds canadien de la radio communautaire et président de l'Alliance des radios communautaire du Canada (« ARC du Canada »).

Grâce à son travail et son implication communautaire, Maître Aucoin a reçu plusieurs prix et distinctions, dont le Prix du juriste de l'année 2017 de l'AJEFNÉ, le Prix de développement communautaire de l'Association du barreau canadien, division Nouvelle-Écosse, et le Prix intervenant communautaire de l'ARC du Canada. Il a également été désigné bénévole de l'année par la Société Saint-Pierre de Chéticamp et récipiendaire du certificat de mérite Léger-Comeau de la FANÉ. Il a aussi été nommé conseiller du Roi en 2014.

Grâce à ses excellentes compétences de juristes et sa compréhension des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (« CLOSM »), nous sommes persuadés que Maître Aucoin sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio et qu'il contribuera positivement à faire avancer les dossiers d'accès à la justice en français et de respect des droits linguistiques des CLOSM au Sénat du Canada.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations à Maître Aucoin et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, l'AJEFNB déplore cependant que les nominations qui ont été annoncées hier par la gouverneure générale du Canada aient rompu avec la tradition au Nouveau-Brunswick selon laquelle il y a un nombre égal (5-5) de sénateurs et sénatrices issus des communautés francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick. Cet équilibre linguistique est essentiel dans une province officiellement bilingue comme la nôtre afin de promouvoir et préserver l'égalité linguistique et le respect de l'identité culturelle et sociale de la communauté linguistique minoritaire de notre province. Nous espérons que le gouvernement du Canada rectifiera le tir lors des prochaines nominations au Sénat du Canada.

-30-



1-506-853-4151



association@ajefnb.nb.ca



www.ajefnb.nb.ca



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Pour diffusion immédiate

NOMINATION DE L'HONORABLE LARRY LANDRY COMME JUGE EN CHEF ADJOINT DE LA COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Moncton, le 20 novembre 2023 – L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick («AJEFNB») se réjouit de la nomination de l'honorable Larry Landry comme juge en chef adjoint de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick. Cette nomination a été confirmée le 9 novembre dernier par le premier ministre du Canada, Justin Trudeau.

Avant d'accéder à la magistrature, le juge Landry exerçait la pratique du droit au privé depuis 2007 sous le nom de Larry Landry C.P. Inc. De 1992 à 2007, il a été avocat au sein du cabinet McIntyre Kierstead & Landry, où il exerçait principalement dans les domaines du contentieux civil, du droit municipal, du droit pénal, du droit de la famille et du droit des sociétés. En 2015, l'honorable Larry Landry a été nommé juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick.

Titulaire d'un baccalauréat en arts (communications) et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton, le juge Landry a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1992 et il a été nommé conseiller du Roi en 2014. Le juge en chef adjoint Landry a été président de la Commission d'examen du Nouveau-Brunswick (Code criminel du Canada) et membre du Comité de la formation continue de l'ABC-NB. De 2008 à 2010, il était également vice-président de l'AJEFNB et membre du conseil d'administration de l'AJEFNB de 2002 à 2010, à titre de représentant de la région du Restigouche.

La nomination de l'honorable juge en chef adjoint Landry, qui est parfaitement bilingue, est bien reçue par l'AJEFNB. Cette nomination s'inscrit dans une action essentielle de l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles. Grâce à ses excellentes compétences de juriste et à sa compréhension de la réalité de l'ensemble des régions de la province, nous sommes persuadés que l'honorable juge en chef adjoint Landry sera en mesure d'accomplir ses nouvelles fonctions avec brio, lesquelles comprennent notamment de veiller au bon fonctionnement de l'administration des tribunaux, de remplacer la juge en chef quand elle ne sera pas disponible et de participer aux travaux du Conseil canadien de la magistrature.

Au nom de l'AJEFNB, nous offrons nos plus sincères félicitations à l'honorable juge en chef adjoint Landry et lui souhaitons le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

-30-



1-506-853-4151



association@ajefnb.nb.ca



www.ajefnb.nb.ca



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

